

Monsieur.

Si ie voulois m'imaginer la moindre alteration en l'amitie' dont il vous plaist m'honorer, Je ferois tout à la verité' mesme qui m'est par trop connue du contraire, si bien que l'excuse qu'avez pris la peine de me faire par vostre tresagreable lettre du 21 de la dis continuation de vos nouvelles, a esté du tout superflue, pouvant assez iuger que cet intervalle n'estoit prouvenu que de l'embarras d'affaires dont vous estes ordinairement charge, sans que Je veuille toucher aux heures que les attraits de cette galante Veuve vous auront devobbeis pour les donner à ses entretiens. Je plains vostre separation d'avec Elle, quoy que Je me console tant que l'Dieu ayt esté tel que les Dieux vous rameneront ensemble avec le temps pour vous faire iouir des fruiets qu'ex fauvriez attendre. Ceux de nostre commune attente par deca sont les Patentes que nous pretendons (Lors que bon vous semblera) de vostre main, non pas tant pour quitter ce quartier, quant à mon particulier, que pour avoir par le ~~le~~ moyen de me rapprocher de vostre personne & vous pouvoir les moigner de bouche comme Je fais par ces lignes tresveritables que Je suis resolu d'estre tout le temps de ma Vie.

Monsieur

Vostre tres humble et tres
aquis serviteur.

Henry de Nassau

Du quartier pres de /
Genep ce 27. oct.
1541.

Je n'ayant que son Altesse ne fait aucune mention de ce que Je lui mandai par mes precedentes touchant ce point
partif de l'heure négocier pris par les nostres sans en parti de l'ennemi. et les onse forents de l'Altesse de l'Empereur
Je estime qu'elle iuge l'un et l'autre pour si peu qu'il ne merite point de response. Cependant Je prie la hardiesse de
vous prier par ma dernière du 22 d'ad couvrir de vouloir faire tant que par vostre moyen Je puisse sçavoir
la volonté de son Altesse la dessus, laquelle priere ientends vous estre deveschet faite par elle cy.

